



HAL
open science

Les chanoines-chapelains d'une petite collégiale bretonne. Notre-Dame de Lamballe au XVIIIe siècle

Olivier Charles

► **To cite this version:**

Olivier Charles. Les chanoines-chapelains d'une petite collégiale bretonne. Notre-Dame de Lamballe au XVIIIe siècle. Les Amis de Lamballe et du Penthièvre, 2005. hal-02106235

HAL Id: hal-02106235

<https://hal.science/hal-02106235v1>

Submitted on 22 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les chanoines-chapelains d'une petite collégiale bretonne. Notre-Dame de Lamballe au XVIII^e siècle

Olivier CHARLES

En Bretagne, comme ailleurs, les prébendes des chapitres cathédraux¹ sont intégrées aux dispositifs de notabilité locaux ou provinciaux². En effet, les cathédrales sont dans une large mesure investies par les élites locales et provinciales jusqu'à la Révolution. Plus précisément, à Rennes, l'intérêt de la noblesse parlementaire, et à Nantes, celui des familles des comptes ou du négoce ne semblent pas se démentir. À une échelle plus modeste, dans une ville de « duo » comme Saint-Brieuc – caractérisée par la présence d'une cathédrale et d'une collégiale – les canonicats semblent dévolus à des clientèles bien différentes. Qu'en est-il au niveau inférieur, celui des petites collégiales ? Il serait intéressant d'examiner à l'échelle de la

¹ Le vocabulaire spécifique est défini en fin d'article.

² Voir par exemple : VIARD G., *Chapitre et Réforme catholique au XVII^e siècle : le chapitre cathédral de Langres de 1615 à 1695*, thèse de III^e cycle dactylographiée, Université de Nancy, 1974, 2 volumes, 542 p. et « Les chanoines de Langres au XVII^e siècle : recrutement, origines, fortunes », *Annales de l'Est*, a. 28, n° 2, 1976, p. 87-138 ; LOUPÈS P., *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1985, 590 p., et « Milieu capitulaire et carrière canoniale en Guyenne aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire, Economie et Société*, a. 4, n° 1, 1985, p. 61-89 ; DA SILVA N., « Devenir chanoine de la cathédrale de Clermont », *Revue d'Auvergne*, t. 111, n° 544-545, 1994, p. 189-204 ; MARCHAL C., *Les chapitres nobles en Franche-Comté au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, 2 volumes, 2000 ; CHARLES O., *Chanoines de Bretagne. Carrières et cultures d'une élite cléricale au siècle des Lumières*, Rennes, 2004, 456 p.

capitale du Penthièvre comment les élites locales, nécessairement différentes de celles des grandes cités, investissent ou non la collégiale, la communauté de ville, les postes clés de la gestion paroissiale. En d'autres termes, de voir si on retrouve les mêmes familles – directement, par alliances, par glissement chronologique entre institutions ou simultanément... – dans ces institutions.

Malheureusement, en l'état actuel des connaissances, dans la mesure où, si les modalités de la gestion des paroisses de Lamballe sont connues³, les familles de la communauté de ville et les chanoines de la collégiale Notre-Dame – une des 19 collégiales établies en Bretagne et une des quatre de l'évêché de Saint-Brieuc – sont toujours relégués dans leur purgatoire historique⁴, il est difficile d'aller au delà de la simple intuition. En effet, la simple confrontation des patronymes ne nous apprend que peu de choses dans la mesure où elle occulte les réseaux familiaux, si importants sous l'Ancien Régime.

S'agissant des chanoines, une historiographie aussi peu étoffée que vieillie ne les évoque qu'au détour de tel ou tel événement marquant de l'histoire de la collégiale. En effet, l'étude, au demeurant fondamentale, du chanoine Dutemple sacrifié au regard avant tout institutionnel classique de l'histoire ecclésiastique du début du XX^e siècle⁵. Si on y ajoute la liste des doyens annexée à son témoignage par Cornillet⁶, on a recensé l'essentiel de ce que l'on sait des hommes de Notre-Dame, il est vrai desservis par l'indigence des fonds archivistiques légués par l'institution. Pourtant, modeste et fragile, la collégiale Notre-Dame de Lamballe a abrité près d'une cinquantaine de clercs entre le milieu du Grand siècle et la Révolution.

³ MARTIN G., *La paroisse Notre-Dame et Saint-Jean de Lamballe entre 1650 et 1790 : pouvoir et religion*, mémoire de maîtrise, université Rennes 2 – Haute-Bretagne, 1999, 106 p. (plus 80 p. d'annexes).

⁴ LOUPÈS P., *Chapitres et chanoines...*, p. 15.

⁵ DUTEMPLE C., *Histoire de Lamballe. T. I.*, 1918, réédition Paris, 1990, p. 276-336. Les informations relatives à l'histoire de la collégiale et aux aspects juridiques sont empruntées à cet auteur qui a consulté et exploité des pièces aujourd'hui conservées à la bibliothèque municipale de Lamballe dans la série GG et aux Archives départementales des Côtes-d'Armor dans les séries E et G.

⁶ [Maître CORNILLET], *Lamballe et Penthièvre*, manuscrit de 1825 publié par LA MOTTE-ROUGE D. (de), Plouagat, 1993, 388 p.

Une modeste collégiale

Cette modestie apparaît d'emblée. La particularité de la collégiale de Lamballe est en effet d'avoir suscité une controverse quant à son existence même. Les termes en ont été fidèlement rapportés par C. Dutemple, qui y voit, en simplifiant, un affrontement entre deux interprétations de la naissance de l'institution : celle qui veut que les Penthièvre retrouvant leur duché en 1450 aient reconduit la fondation de quatre chapelains par Jean de Penthièvre à la fin du XIV^e siècle ; celle qui veut qu'ils aient maintenu la collégiale érigée par le duc de Bretagne Jean V en 1435⁷. Au milieu comme à la fin du XVIII^e siècle, les arguments développés par les partisans de la première thèse sont les mêmes. Ils expliquent en somme que les titres primitifs de la collégiale n'ont pas été approuvés par le pape, que les Penthièvre avaient rétabli leur fondation initiale, que le terme chanoine n'était plus utilisé, que les offices étaient réduits à leur plus simple expression, que les chanoines ne se réunissaient plus depuis longtemps⁸. Ces affirmations sont bien sûr activement combattues par les partisans de l'existence bien réelle de la collégiale, dont le recteur Millet⁹.

La situation est donc bien confuse pour l'observateur, d'autant qu'il n'existe pas de véritables archives capitulaires¹⁰, que la collégiale ne déclare pas ses revenus à l'Assemblée générale du clergé de France en 1760¹¹, que bien des documents ne mentionnent pas la qualité de chanoine de tel ou tel ecclésiastique¹², que l'administration épiscopale ignore la qualité de chanoines des clercs lamballais¹³, que l'on préfère évoquer les « *chapelains communément dits chanoines* »¹⁴. Mais, en définitive, ce qui importe c'est que, tant pour l'administration

⁷ Son existence semble d'ailleurs avérée en 1516 puisque le pouillé du diocèse cite « capitulum ecclesiae Beatae Mariae de Lamballia, cum omnibus dignitatibus et prebendis ejusdem ». GESLIN de BOURGOGNE J.-H., BARTHÉLEMY A., de, *Les anciens évêchés de Bretagne. Histoire et monuments*, t. IV, Saint-Brieuc, 1864, p. 425.

⁸ DUTEMPLE C., *Histoire de Lamballe...*, p. 306-310 et 318-334 ; Bibl. municip. de Lamballe – GG 42, collégiale Notre-Dame, fonctionnement : observation sur l'état ancien et actuel des chapellenies de Penthièvre en 1750 (copie de 1909) et Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 1 E 572, titres féodaux. Sur les origines des chapelains ou des chanoines de Lamballe, voir CHAUVIN M., *Les comptes de la chatellenie de Lamballe, 1387-1482*, Paris, 1977, p. 276-278.

⁹ Bibl. municip. de Lamballe – GG 43, mémoire du recteur Millet en réponse à la réplique de M. de Pénanrun (1782). Les *chanoines-chapelains* sont présentés dans de courtes notices en fin d'article.

¹⁰ Notre-Dame n'a légué ni statuts, ni registres de délibérations, ni comptes capitulaires, ni registres de pointe.

¹¹ Arch. nat. – G*⁸ 523, département général des décimes arrêté par l'Assemblée du clergé de 1760, province de Tours, II.

¹² Par exemple, Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 20 G 139, Notre-Dame et Saint-Jean, 1404-1785 : imposition (décimes, taxes).

¹³ Les registres d'insinuations ecclésiastiques enregistrent tout au long de la période les provisions et les prises de possession des paroisses lamballaises mais n'évoquent que très rarement des canonicats en tant que tels.

¹⁴ Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 41 f^o 182 v^o, résignation en Cour de Rome de la cure de Saint-Aaron par Stanislas Gérard en faveur de François-Pierre Boschier de La Chapelle, 18 septembre 1743.

locale que pour le clergé local, l'existence de la collégiale ne fait pas de doute. En effet, le doyen de Notre-Dame est membre de droit de la communauté de ville tout au long du siècle¹⁵. Pour leur part, les registres paroissiaux évoquent à plusieurs reprises sans ambiguïté les chanoines de Notre-Dame. De plus, lorsque la procédure d'union des cures lamballaise est lancée en 1733, sont clairement nommés le « *doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de Lamballe* », un « *chanoine et sacriste* » ainsi que deux autres « *chanoines* »¹⁶. Enfin, les provisions signées par le Duc de Penthièvre concernent bien la nomination de « *chanoines*¹⁷ ». Quant aux dits chanoines, ils déclarent en tant que tels leurs revenus aux autorités révolutionnaires en 1790¹⁸. Cela dit, il semble incontestable que Notre-Dame de Lamballe est une institution de second plan, un de ces petits collèges qui à défaut d'être de véritables collégiales n'en sont pas moins des sources de prestige et des marques de dévotion auxquelles sont attachés quelques seigneurs de haut rang, mais... que l'intendant de la province ne se donne même pas la peine de citer à la fin du XVII^e siècle¹⁹. Il conviendrait ainsi d'appeler les bénéficiaires de Lamballe des *chanoines-chapelains*²⁰, dans la mesure où quelques modestes chapellenies font office de prébendes.

Implantée dans une petite ville de moins de 4 000 habitants en 1770²¹, la collégiale de Lamballe est définitivement formée de six chanoines – dont l'un est promu doyen – depuis que les fondations de Jean V (1435 et 1437) ont été confirmées par l'évêque de Saint-Brieuc en 1538 et poursuivies par la fondation de Marie de Beaucaire, duchesse douairière de Penthièvre, en 1583. Au milieu du XV^e siècle, un éphémère chantre et un éphémère *chanoine* supplémentaires sont venus grossir ses rangs. Il s'agit donc d'une petite compagnie devancée par celles de La Guerche et Guéméné, pourtant établies dans des localités plus petites, et qui précède de peu celles de Kersaint-Trémazan et de Carhaix, celles de Rostrenen, Tonquédec et

¹⁵ Bibl. municip. de Lamballe – BB 1 à BB 15, registres des délibérations de la communauté de ville (1709-1790).

¹⁶ Il s'agit respectivement de Jean-Louis-Denis Micault de La Perraudière, Pierre de Launay, Jacques Guidelec et Julien de Chappedelaine. Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 20 G 139, Notre-Dame et Saint-Jean, 1404-1785 : pièces relatives à l'union des portions de cures, 1733.

¹⁷ Plusieurs actes sont conservés en Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 1 E 572, titres féodaux – duché de Penthièvre. 1551-1780, ville de Lamballe : mainmorte.

¹⁸ Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 1 Q 136, état des déclarations des municipalités et particuliers des biens ecclésiastiques situés dans l'arrondissement du district de Lamballe, déclaration des chanoines de la collégiale de Lamballe.

¹⁹ Pas plus que les autres collégiales de la province d'ailleurs : « *Il y a aussi dans tous ces évêchés des Eglises Collégiales ou des Chapitres particuliers, mais ils sont si peu considérables qu'ils ne nécessitent pas d'être marqués plus en détail dans le présent mémoire* », BÉRENGER J., MEYER J., *La Bretagne de la fin du XVII^e siècle d'après le mémoire de Béchameil de Nointel*, Paris, 1976, p. 94.

²⁰ Par commodité, le terme chanoine sera malgré tout parfois employé.

²¹ CROIX A., *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles. La vie, la mort, la foi*, t. 1, Paris, 1981, p. 135-143.

Matignon. Elle ne saurait donc rivaliser avec les grandes collégiales urbaines de Nantes ou Saint-Brieuc ; d'autant plus que de temps à autre, comme en 1699 ou en 1733²², le corps n'est pas complet.

Tableau 1 – Les effectifs des collégiales bretonnes

Diocèse de Nantes	Notre-Dame de Clisson	7 prébendes/ 7 chanoines
	Notre-Dame de Nantes	19 chanoines
	Saint-Aubin de Guérande	14 prébendes/12 chanoines
Diocèse de Quimper	Notre-Dame de Rostrenen	4 chanoines
	Saint-Trémeur de Carhaix	4 chanoines
Diocèse de Rennes	Notre-Dame de La Guerche	12 prébendes/12 chanoines
	Sainte-Madeleine de Champeaux	6 prébendes/6 chanoines
	Sainte-Madeleine de Vitré	12 prébendes/12 chanoines
Diocèse de Saint-Brieuc	Notre-Dame de Lamballe	6 chanoines
	Notre-Dame de Matignon	3 prébendes
	Notre-Dame de Quintin	11 prébendes/11 chanoines
	Saint-Guillaume de Saint-Brieuc	20 prébendes/18 chanoines
Diocèse de Saint-Pol-de-Léon	Kersaint-Trémazan	5 chanoines
	Sainte-Anne de Lesneven	7 chanoines
	Saint-Charles de Plourin	?
Diocèse de Tréguier	Notre-Dame de Tonquédec	4 chanoines
	Notre-Dame du Mur de Morlaix	9 prébendes/9 chanoines
Diocèse de Vannes	Notre-Dame-de-la-Fosse de Guéméné	12 prébendes/8 chanoines
	Notre-Dame-du-Tronchaie de Rochefort	7 prébendes/7 chanoines

Modeste par les effectifs, la collégiale l'est aussi par le service divin. Si à l'origine les chanoines doivent célébrer toutes les heures de l'office divin sur le modèle de la cathédrale de Saint-Brieuc, rapidement ils se contentent de chanter les vêpres le samedi et de dire six messes basses par semaine²³ – quand ils ne s'en dispensent pas tout simplement²⁴ –, sans disposer des moyens d'en garantir la magnificence requise par le concile de Trente. En effet, ils se servent – lorsque le trésorier de la fabrique l'accepte – des luminaires et des ornements de la paroisse car ils n'en ont pas en propre²⁵. Notre-Dame est en fait autant victime de cette imprévoyance des fondateurs que de l'organisation paroissiale particulière de Lamballe. En effet, longtemps, la collégiale est *hébergée* par une des églises paroissiales de la ville où il existe deux paroisses : Saint-Martin et Lamballe proprement dit. Dans cette dernière, il y a « *trois recteurs ou curés pour gouverner la même paroisse, sous des noms différents de*

²² Il compte le doyen et trois chanoines à ces deux dates. Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 1 E 572, description des maisons des chanoines et 20 G 139, Notre-Dame et Saint-Jean, 1404-1785 : pièces relatives à l'union des portions de cures, 1733.

²³ DUTEMPLE C., *Histoire de Lamballe...*, p. 288-289 et 335.

²⁴ François-Pierre Boschier, venu prendre possession de son canonicat à Notre-Dame, attendra vainement les chanoines « *à l'heure de complies qui de tout temps se récitent par eux dans le dit chœur en temps de Carême aux trois heures de l'après midi de chaque jour après trois sons de cloches* ». Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 41 f° 34 r°, prise de possession de son canonicat par François Boschier, 11 mars 1735.

²⁵ Biblio. municip. de Lamballe – GG 42, état actuel des chanoines de Penthièvre, 1753 (copie de 1909).

*recteur de Saint-Sauveur, de Notre-Dame et de Saint-Jean*²⁶ ». Dans les faits, chaque recteur exerce les fonctions curiales une semaine sur trois sur l'ensemble de la paroisse. En 1733, les trois portions de cure sont rassemblées en une seule véritable paroisse – la paroisse Notre-Dame et Saint-Jean – confiée à un seul recteur. Il faut voir derrière ce renforcement de la cohésion paroissiale, cette amélioration de la qualité de l'encadrement des fidèles l'influence déterminante de l'idéologie tridentine et du processus de rationalisation administrative qui s'affirme progressivement dans la France du XVIII^e siècle. Dans ce nouveau contexte, la collégiale – qui ne possède ni haut chœur, ni bas chœur, ni psalette – est oubliée, l'église Notre-Dame perdant son statut paroissial tout en l'abritant. Une petite collégiale est de surcroît le témoignage d'un type de dévotion datée à une époque où s'affirme la figure du bon prêtre qui doit être utile à la société : la prière perpétuelle pour le repos de l'âme d'un fondateur de collégiale et de sa famille peut paraître bien secondaire face à la nécessité de procurer aux prêtres chargés d'âmes des moyens d'existence décents, et aux fidèles les conditions d'assurer leur salut de la meilleure des façons.

Les revenus de Notre-Dame ne contribuent pas à rehausser son prestige. En général, les prébendes versées chaque année aux chanoines en rétribution de la célébration des offices et de la gestion des biens du chapitre sont prélevées sur les revenus des chapitres, eux-mêmes fondés sur des biens – dîmes, loyers sur des maisons ou des terres, rentes, placements. Pour Notre-Dame, rien de semblable. En effet, le fondateur ne lui attribue pas de mense en particulier : il ne prévoit que les prébendes. Il est vrai que plusieurs collégiales comparables ne disposent pas de revenus nets importants : Carhaix déclare 250 livres, Rostrenen 292, Clisson 1082 en 1760. En revanche, les plus importantes, comme Saint-Guillaume de Saint-Brieuc ou Guérande déclarent plus de 5000 livres²⁷, loin cependant derrière certaines collégiales de Guyenne ou de Flandre²⁸.

Enfin, et ce point est lié au précédent, les prébendes perçues par les *chanoines-chapelains* lamballais sont insignifiantes. À la veille de la Révolution, chacun touche 50 livres

²⁶ Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 20 G 139, Notre-Dame et Saint-Jean, 1404-1785 : pièces relatives à l'union des cures (1733).

²⁷ Les chapitres ont de surcroît tendance à minimiser leurs revenus dans la mesure où leur déclaration sert à fixer le montant des décimes qu'ils devront verser. Arch. nat. – G*⁸ 523, département général des décimes arrêté par l'Assemblée du clergé de 1760, province de Tours, II.

²⁸ Celles d'Agen, Saint-Seurin ou Saint-Émilien déclarent plus de 11 000 livres à la même époque. LOUPÈS P., *Chapitres et chanoines de Guyenne...*, p. 146 ; celle de Lille dispose d'un revenu de près de 300 000 livres à la veille de la Révolution. DEREGNAUCOURT G., POTON D., *La vie religieuse en France aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Paris, 1994, p. 256.

conformément à la fondation de Marie de Beaucaire de 1583 et à un brevet de Mercœur de 1598²⁹. Par conséquent, à Lamballe, comme à Lesneven d'ailleurs³⁰, une prébende ne permet pas de vivre décentement au XVIII^e siècle. À titre de comparaison, on peut rappeler qu'à la veille de la Révolution un chanoine de la collégiale Notre-Dame de Nantes touche 657 livres, qu'un chanoine de la collégiale Saint-Guillaume de Saint-Brieuc perçoit 333 livres, que leurs confrères des cathédrales de Dol, Saint-Malo, Rennes ou Saint-Brieuc touchent respectivement 2 000, 1 500, 1 070 et 870 livres. Mais il ne faut pas se méprendre, tant les prébendes des cathédrales bretonnes elle-mêmes sont modiques à côté de celles de bien des compagnies du royaume : les plus élevées, celles de Nantes avec 2 200 livres, ne peuvent rivaliser avec celles, entre autres, de Paris (7 000 livres), Saint-Bertrand-de-Comminges (5 000 livres), Bordeaux (5 000 livres) ou Angers (3 000 livres)³¹. Cela dit, trois chanoines de Notre-Dame ajoutent à cette somme la jouissance d'une maison, certes en mauvais état. D'ailleurs, il semble bien qu'en 1790 un seul chanoine puisse disposer d'un logis correct³². D'autre part, certains sont recteurs de Lamballe ou de paroisses voisines ; la fondation de 1437 faisant même des recteurs lamballais des chanoines de droit, mais... tous ne le sont pas. Et même après l'union des portions de cure en 1733, le cumul reste inférieur à ce que rapportent certaines cures du diocèse³³. Il est vrai que tous disposent en plus de leur titre clérical et que certains perçoivent des revenus de chapellenies. Par exemple, en 1743, Jacques Salmon dispose d'une maison comme titulaire de la fondation de dom Mathurin Rogier et Pierre Brouté, d'une maison et d'une petite rente foncière³⁴. Mais ces chapellenies sont, pour une écrasante majorité de clercs, très mal connues, tout comme l'ensemble des revenus que les prêtres tirent de leurs biens patrimoniaux ou de placements au titre de rentes constituées ou viagères³⁵.

²⁹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 1 Q 136, état des déclarations des municipalités et particuliers des biens ecclésiastiques... Théoriquement, la prébende se décompose en deux parties : le « gros », une somme fixe ; les distributions, conditionnées par l'assiduité aux offices, aux délibérations, aux processions. À Lamballe, au XVIII^e siècle, les chanoines ne perçoivent pas de distributions.

³⁰ La prébende y vaut 75 livres selon Colbert de Croissy. KERHERVE J., ROUDAUT F., TANGUY J., *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy. Cahiers de Bretagne occidentale n° 2*, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, Brest, 1978, p. 170.

³¹ CHARLES O., *Chanoines de Bretagne...*, p. 172-174.

³² Les deux autres sont en ruines. Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 1 Q 136, état des déclarations des municipalités et particuliers des biens ecclésiastiques... et LA MOTTE-ROUGE D. (de), *Châtellenie de Lamballe. Vieilles demeures et vieilles gens*, Châtaudren, 1977, p. 584.

³³ À la fin de l'Ancien Régime, la cure de Notre-Dame et Saint-Jean est estimée valoir 1 000 livres. A la même époque Hénansal en rapporte 1 500, Hillion 1 300, Quintin 1 350, Planguenoual 1 200... BERTHELOT DU CHESNAY C., *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, 1984, p. 647-651.

³⁴ Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 20 G 139, Notre-Dame et Saint-Jean, 1404-1785 : aveux des recteurs de Lamballe, inventaire des biens et revenus (1743).

³⁵ L'estimation des revenus complets des prêtres demeure ainsi, aujourd'hui encore, bien difficile. HOURS B., *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, 2000, p. 265.

Dans ces conditions, qui a intérêt à devenir chanoine de Lamballe ? Qui peut se contenter d'un titre plus honorifique que rémunérateur ou porteur d'une quelconque influence ? Comment interpréter les efforts de Pierre Millet pour être pourvu d'un canonicat³⁶ dans la mesure où il ne lui permettra pas vraiment d'augmenter ses revenus ? Plus largement, pour qui un éventuel prestige suffit-il à compenser les revenus modiques tirés d'un tel bénéfice... puisque tous les chanoines n'ont certainement pas la chance d'être recteurs ? À travers ces questions, c'est celle de la place du canonicat de Notre-Dame dans la société locale et dans une carrière ecclésiastique qui est posée.

Les chanoines-chapelains de Lamballe entre 1650 et 1790

Pour devenir *chanoine-chapelain*, il faut avoir été recommandé au collateur des chanoines ou chapellenies de Notre-Dame. Ainsi, Jean Chapelain est présenté par Pierre Rouxel dans son acte de démission adressé au Duc de Penthièvre en 1650 comme un prêtre « *digne et capable de la dite charge* » ; Jean-Baptiste Lardant apparaît en 1741 comme un prêtre à la conduite irréprochable, au zèle « *à remplir les devoirs de son état* » et à l'assiduité exemplaires ; Christophe Poullain de La Fosse-David a quant à lui reçu l'appui de l'évêque qui lui dit en 1747 « *qu'il avait eu l'honneur d'écrire en sa faveur à S.A.S. [...] et que le prince lui accorderait des provision de cette chanoinie* »³⁷. Le jour de sa prise de possession, le nouveau bénéficiaire exhibe ses lettres de provision et de collation signées du duc de Penthièvre. La procédure d'installation qui suit est des plus classiques et se termine comme partout par l'attribution d'une stalle dans le chœur. Cependant, contrairement à l'usage en vigueur dans toutes les cathédrales et collégiales du royaume, le nouveau prébendé ne présente pas de visa épiscopal, ne verse pas de droits de possession à la fabrique et à la mense capitulaire³⁸. Il n'accomplit pas non plus de rigoureuse, cette période de stage qui permet au nouveau chanoine de se familiariser avec les devoirs de sa charge³⁹. Logiquement, chaque

³⁶ Détaillés par DUTEMPLE C., *Histoire de Lamballe...*, p. 318-334.

³⁷ Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 1 E 572, lettres de provisions.

³⁸ Ces droits varient selon les lieux et les époques : 234 livres à Rennes en 1749 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – G 204, délibération du 7 janvier 1749) et 102 livres à Tréguier en 1788 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 281, délibération du 6 novembre 1788).

³⁹ La durée de la rigoureuse varie selon les lieux : six mois dans les cathédrales de Rennes, Saint-Brieuc et Saint-Pol-de-Léon, trois dans celles de Quimper et Tréguier, deux dans celle de Vannes par exemple.

départ provoque une nomination mais il arrive que des chapellenies restent longtemps vacantes⁴⁰.

Comme ailleurs, les bénéfiques lamballais s'adressent avant tout à des prêtres : parmi les *chanoines-chapelains* dont on connaît la situation à l'égard des ordres sacrés lors de leur entrée à Notre-Dame, seuls Marc Baslé et Mathurin Méheut sont simples tonsurés⁴¹, les autres sont prêtres. En revanche, leur profil intellectuel rapproche davantage ces clercs du clergé paroissial breton que du corps capitulaire. En effet, parmi les quelques individus dont on connaît le niveau d'étude à un moment ou à un autre de leur carrière, seuls Mathurin Nicolas et Etienne Mettris de La Sallette, bacheliers en théologie, ainsi que Jean-Louis Micault de La Perraudière, licencié *in utroque jure*, sont gradués de l'Université, alors que 45 % des nouveaux chanoines des cathédrales bretonnes du XVIII^e siècle le sont⁴². Comme nombre d'ecclésiastiques du diocèse, beaucoup de chanoines lamballais ont suivi leurs études secondaires au collège de Saint-Brieuc⁴³. Quelques-uns sont aumôniers quand ils obtiennent une des chapellenies de Notre-Dame, alors que d'autres ne sont que de simples habitués⁴⁴. Plusieurs autres sont chanoines en tant que recteurs des paroisses lamballaises, même s'il ne semble pas toujours y avoir automaticité⁴⁵. Une évaluation rapide à partir d'un tiers des ecclésiastiques du corpus montre qu'ils restent en place 21 ans, durée légèrement supérieure à de celle du canonicat des cathédrales bretonnes du XVIII^e siècle⁴⁶. Cette moyenne dissimule évidemment des écarts importants : René Ladohier n'est ainsi doyen qu'un an, Julien de Chappedelaine n'est chanoine que trois ans, alors que Mathurin Méheut l'est pendant 42 ans.

⁴⁰ Ainsi, le canonicat de François Boschier de La Chapelle reste vacant près de deux ans avant que César-Pierre Grolleau de Kéryvot en soit pourvu.

⁴¹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 247.

⁴² Respectivement : Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 249 et 20 G 139, Notre-Dame et Saint-Jean, 1404-1785 : pièces relatives à l'union des cures (1733) ; CHARLES O., *Chanoines de Bretagne...*, p. 82. Rappelons qu'au cours du XVIII^e siècle seulement 2 % des nouveaux prêtres du diocèse de Rennes sont gradués et que dans le diocèse de Nantes cette proportion est de 6 %, BERTHELOT DU CHESNAY C., *Les prêtres séculiers...*, p. 194.

⁴³ A l'*instar* de René Abgrall (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 43 f°152 r°/v°), Guillaume Blanchandin (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 43 f° 100 v°/101 r°), François Boschier de La Chapelle (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 39 f° 258 r°/v°), Julien de Chappedelaine (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 39, f° 33 r°) ou Pierre-Louis Picault (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 39, f° 288 r°).

⁴⁴ René Abgrall est aumônier des ursulines de Lamballe alors que Claude Gicquel est celui des ursulines de Quintin. Yves Cormaut, Jean-Marie Gallet, R. Gicquel, César-Pierre Grolleau de Kéryvot et Jean-Baptiste Sorgniard sont par exemple simples habitués.

⁴⁵ C'est le cas de Pierre Broute, Jacques Guidelec, Mathurin Méheust, Pierre Millet, Jacques Salmon par exemple.

⁴⁶ Les chanoines des cathédrales occupent leur canonicat pendant 19 ans en moyenne. CHARLES O., *Chanoines de Bretagne...*, p. 32.

Les démissions sont rares et, si l'on excepte la génération en place au début de la Révolution, on reste en place jusqu'au décès le plus souvent.

Tableau 2 – Le profil des *chanoines-chapelains* de Lamballe

	Prêtrise	Grades universitaires	Durée du <i>canonicat</i>	Sortie de <i>canonicat</i>
<i>Corpus</i>	48	48	48	48
<i>Echantillon étudié</i>	21	48	15	25
Données	19 prêtres	3 gradués	21,4 ans	17 décès

Ces ecclésiastiques mènent dans l'anonymat des carrières simples et sans envergure, leur existence s'écoulant au rythme de leurs diverses obligations, avec la cité lamballaise comme unique horizon. Quelques-uns font cependant exception à divers titres. Jean Chapelain, auteur des *Chroniques de Lamballe* à la fin du XVII^e siècle, peut ainsi prendre place aux côtés des quelques chanoines historiens d'Ancien Régime. Jean-Louis Micault de La Perraudière, doyen de Notre-Dame de 1728 à 1740, est quant à lui à l'origine de l'union des cures lamballaises de 1732. C'est un prêtre influent qui, promoteur de l'officialité de Saint-Brieuc depuis 1728, a été doté de façon éphémère en 1730 de la cure de Moncontour, autrement plus rémunératrice que son doyenné⁴⁷. Pierre-François Millet est un prêtre expérimenté lorsqu'il arrive à Lamballe en 1779. Régent du collège de Saint-Brieuc à partir de 1761, il est chanoine de la collégiale Saint-Guillaume de Saint-Brieuc de 1768 à 1776, date à laquelle il obtient la cure de Moncontour. En 1779, il se rapproche de Saint-Alban dont il est originaire en obtenant par concours la cure de Notre-Dame et Saint-Jean de Lamballe. Il y devient chanoine et entre au bureau des décimes de l'évêché de Saint-Brieuc. Après la Révolution, il devient curé concordataire de Lamballe⁴⁸. Enfin, Jean-Baptiste Sorgniard, caché puis émigré pendant la Révolution, est promis à un bel avenir : vicaire général concordataire de Groing de La Romagère de 1833 à 1841, il devient chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Brieuc jusqu'à sa mort en 1845⁴⁹.

L'indigence des sources rend malheureusement impossible l'appréciation de la manière dont ces ecclésiastiques remplissent leurs devoirs spirituels. Tout au plus sait-on

⁴⁷ Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 39, f° 134 v°-136r°, 188 v°, G 40, f° 48 v°, 52 r°, 65 r°/v°, 20 G 139, Notre-Dame et Saint-Jean, 1404-1785 : pièces relatives à l'union des cures (1733). La cure de Moncontour rapporte 1 000 livres en 1785, BERTHELOT DU CHESNAY C., *Les prêtres séculiers...*, p. 649.

⁴⁸ Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 49, f° 394 r° ; Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – fichier Berthelot du Chesnay ; DUTEMPLE C., *Histoire de Lamballe...*, p. 319 ; BERTHELOT DU CHESNAY C., *Les prêtres séculiers...*, p. 647.

⁴⁹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 1 Q 518 et V 532.

qu'en 1714 « *le service se fait régulièrement chaque jour*⁵⁰ ». Quant à leurs devoirs temporels, l'absence de mense capitulaire les rend inexistants, comme elle rend inutile la réunion régulière des *chanoines-chapelains* en chapitres. Il convient donc de nuancer l'opposition que brosse Dutemple entre un XVII^e siècle de splendeur et un XVIII^e siècle de décadence s'agissant du fonctionnement de la collégiale⁵¹. Outre que ce schématisme n'est en effet aujourd'hui plus de mise⁵², le texte règlementaire de 1650 sensé révéler une sorte d'âge d'or cité par l'auteur témoigne davantage d'efforts pour faire de Notre-Dame une véritable collégiale en la dotant d'un règlement qui rappelle celui de Jean V. Par ailleurs, plus que la décadence de l'institution, le fait que plusieurs *chanoines-chapelains* soient recteurs, au XVII^e comme au XVIII^e siècle d'ailleurs⁵³, semble mettre en évidence l'absence de réelle collégiale dotée de biens en propre et capable de faire vivre son personnel. Par conséquent, la question de l'absentéisme lié à ce cumul concerne aussi bien le XVII^e que le XVIII^e siècle⁵⁴... mais c'est seulement à partir du milieu de ce dernier que le Duc de Penthièvre se fixe comme objectif « *d'assujettir les chanoines à résidence*⁵⁵ ». Le fonctionnement de l'institution n'est donc certainement pas ici un indicateur valable pour mesurer sa décadence éventuelle au XVIII^e siècle et renvoie davantage au débat permanent sur la véritable nature de Notre-Dame. On peut en effet percevoir derrière ces questions les tentatives des Penthièvre pour faire de Notre-Dame un chapitre à l'image de ceux des cathédrales ou des grandes collégiales, s'appuyant sur des fondements solides : des statuts remontant aux temps les plus anciens, non-cumul de charges, résidence et réunions en chapitres pour les chanoines⁵⁶.

⁵⁰ DUTEMPLE C., *Histoire de Lamballe...*, p. 303.

⁵¹ *Ibid.*, p. 302.

⁵² C'est en effet entre le milieu du XVII^e siècle et le milieu du XVIII^e siècle que l'Eglise, dans l'esprit du concile de Trente (1545-1563), met réellement les fidèles dans la dépendance du sacerdoce et accélère la christianisation de la population. C'est sous Louis XV que l'on atteint les « hautes eaux » de la christianisation, selon la formule de François Lebrun. Elles se caractérisent par un épiscopat de qualité, des prêtres mieux formés et des fidèles pratiquant une religion plus éclairée et plus intériorisée. Par la suite, dans les trente ou quarante dernières années de l'Ancien Régime, confrontée à de nouveaux défis, l'emprise du religieux s'effrite et on assiste alors à une lente sécularisation de la société.

⁵³ Par exemple, en 1650, Jean Hamoneaux est recteur d'Andel et, en 1743, François-Pierre Boschier est recteur de Saint-Aaron. Respectivement : Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 1 E 572 et Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 41, f^o 194 v^o.

⁵⁴ Ainsi, par exemple, Jean Poilevet supplée Olivier Bigrel en 1650 et La Maisonneuve remplace Boschier en 1759. Voir Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 1 E 572. François-Julien Maisonneuve, fils de François Maisonneuve, marchand, et de Catherine Chatron, est né à Lamballe. Il constitue son titre clérical en 1745 alors qu'il est « *étudiant en théologie au collège de Saint-Brieuc* ». Il est ordonné prêtre en 1748 et devient habitué à Lamballe. Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 42, f^o 5v^o, Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – fichier Berthelot du Chesnay.

⁵⁵ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – 1 E 572, lettre du secrétaire du conseil du Duc de Penthièvre, 1^{er} juillet 1756.

⁵⁶ Il est à cet égard révélateur que les rares chapitres dont on dispose datent de la fin du XVIII^e siècle.

Fort logiquement, du fait du mode de collation, les *chanoines-chapelains* de Lamballe sont des locaux. Parmi ceux dont on connaît l'origine géographique, un seul est né dans un autre diocèse : Pierre Brouté, au Haut-Corlay dans le diocèse de Quimper. Les autres sont massivement natifs de Lamballe ou, à défaut, de paroisses proches.

Tableau 3 – Les paroisses de naissance des *chanoines-chapelains* de Lamballe

<i>Corpus</i>	48
<i>Diocèse d'origine connu</i>	24
<i>Paroisse de naissance connue</i>	19
Lamballe	14
Maroué	1
Saint-Alban	1
Le Gouray	1
Saint-Brieuc	1
Le Haut-Corlay	1

Tout le monde ne semble cependant pas avoir accès à Notre-Dame. Même si une écrasante majorité des *chanoines-chapelains* est roturière – seuls Julien de Chappedelaine et Christophe Poullain de La Fosse-David sont nobles parmi les dix-huit dont on connaît l'origine sociale –, de nombreux indices militent en effet en faveur de l'hypothèse d'une captation des bénéfices lamballais par les élites locales. Ainsi, la comparaison entre les corpus patronymiques de la collégiale et de la communauté de ville met en évidence douze noms communs, certains comme les Boschier, les Gallet ou les Micault étant représentés par plusieurs personnes à la collégiale.

Tableau 4 – Les patronymes communs à la collégiale et à la communauté de ville

Collégiale	Communauté de ville (période de présence dans l'institution)
A.-F. Boschier François-Pierre Boschier de la Chapelle Pierre-Thomas Boschier	Claude Boschier de La Ville-Halé (1670-1707)
Julien de Chappedelaine	Julien de Chappedelaine du Breil (1685-1701)
Yves Cormaut	Bertrand-Mathurin Cormaux (1758-1772)
François Gallet Jean-Marie Gallet	Gallet de Préneuf (1754-1755)
César-Pierre Grolleau de Kéryvot	Louis-Pierre Grolleau de La Villegueury (1779-1790)
Guillaume Haugoumar des Portes	François Haugoumar du Lermo (avant 1709-1729) Mathurin Haugoumar des Portes (1727-1770)
Pierre-Michel de Launay	Louis de Launay (1719-1747)
Nicolas Mahé	Nicolas Mahé de Kerdavid

	(1769-1788) Claude Mahé de La Haute-Ville (1720-1748) Mahé de Guéheleuc (1767)
Mathurin Méheust	Jean-Mathurin Méheust (1760-1779)
Etienne Mettris de La Sallette	René Mettris de La Sallette (1731-1762)
Charles-Thomas Micault de Souleville	Mathurin-Jules Micault de Souleville (1726-1763) Mathurin-François-Charles Micault de Souleville (1748-1785)
Jean-Louis-Denis Micault de La Péraudière	Mathurin Micault de La Péraudière (avant 1709-1712)
René Nivet	Nivet de Saint-Melaine (1717-1727)

Il faudrait évidemment qu'une enquête généalogique fine vienne préciser les liens entre les individus. L'expérience montre en effet que ce travail, bien que chronophage, n'est pas inutile. César-Pierre Grolleau de Kéryvot est par exemple le fils de Pierre et le frère de Louis-Pierre, par ailleurs subdélégué de l'intendant à partir de 1785. Guillaume Haugoumar des Portes est le frère de François et l'oncle de Mathurin, Etienne Mettris de La Sallette est le fils de René, Charles-Thomas Micault de Souleville celui de Mathurin⁵⁷.

Au delà de ces liens de parenté, la qualité des témoins lors des mariages des parents de *chanoines-chapelains* peut apporter son lot d'enseignements : ainsi, lorsque Jean Gallet – le père de Jean-Marie – épouse Jeanne Basset en 1734, est présent Gallet de Préneuf qui appartiendra plus tard au corps de ville⁵⁸. L'étude des parrainages peut aussi se révéler intéressante. René Ladohier est par exemple le filleul de Julien Hamon du Verger, procureur de Lamballe, et de Renée-Louise Ruello, dame du Clos le Chapelier, membre de la communauté jusqu'en 1715 ; Claude-François Gicquel celui de Jean-Baptiste Boschier de la Ville-Halé, apparenté à l'ancien sénéchal Claude ; Guillaume Blanchandin celui de Guillaume Malinge de la Salle-Plestan, lié à Louis Malinge de La Salle-Plestan, membre de la communauté de ville de 1714 à 1739⁵⁹. Ces informations certes fragmentaires mais qui, rapprochées, forment un faisceau de présomption intéressant peuvent être complétées par un

⁵⁷ En plus des registres de baptêmes, mariages et sépultures, on peut utiliser LA MOTTE-ROUGE D. (de), *Châtellenie de Lamballe. Vieilles demeures...*, pour toutes les données biographiques et généalogiques qu'il contient.

⁵⁸ Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 247, mariage du 9 février 1734.

⁵⁹ Respectivement Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 247, baptême du 22 février 1711, 5 Mi 248, baptêmes des 17 octobre 1721 et 10 novembre 1722.

autre indicateur. Les cautions mentionnées lors de la constitution du titre clérical⁶⁰ des futurs clercs peuvent également témoigner de l'insertion de leurs familles dans un tissu relationnel les liant aux élites locales. Ainsi, le titre de René Abgrall est cautionné par Mathurin Micault de Soulleville, ancien lieutenant de Lamballe, subdélégué et membre de la communauté de ville, Gilles Bonvarlet de Grandpré, René Mettris de La Sallette et Claude Tavet, membres du corps de ville⁶¹ ; celui de Pierre-Louis Picault par, entre autres, Louis Malinge de La Salle-Plestan, ancien maire, Mathurin Serviget du Pont-Robert, membre de la communauté de ville⁶² ; celui de François-Pierre Boschier de La Chapelle par Mathurin Micault de Soulleville, Louis Malinge de La Salle-Plestan, Mathurin Haugoumar des Portes, tous de la communauté de ville⁶³. Le titre de Julien de Chappedelaine permet quant à lui d'apprendre qu'il est le beau-frère de Claude Tizon du Champ-Josse, membre de la communauté de ville⁶⁴. L'enquête mériterait évidemment d'être systématisée afin de confirmer cette appartenance des familles de la collégiale aux élites locales.

*

*

*

Ce portrait montre bien que la collégiale Notre-Dame de Lamballe est loin de rivaliser avec les grandes collégiales bretonnes de Guérande, Nantes ou Saint-Brieuc : effectifs, biens, revenus, fonctionnement... tout l'en distingue. On peut même douter par certains aspects de son existence en tant que réel corps intermédiaire de la société d'Ancien Régime doté de la personnalité juridique. Il suffit de rappeler l'absence de confirmation pontificale, l'absence des prises de possession dans les registres de l'évêché... L'institution est de plus desservie par la faiblesse de la documentation classique produite par les chapitres. Il apparaît de surcroît qu'au sein de l'univers des petits collèges Lamballe fait partie des compagnies les plus

⁶⁰ Repérables dans les registres d'insinuations ecclésiastiques.

⁶¹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 43, f° 152 r°/v°, titre clérical du 3 décembre 1751. Micault appartient au corps de Ville de 1726 à 1763, Bonvarlet de 1727 à 1765, Mettris de 1731 à 1762 et Tavet de 1740 à 1750.

⁶² Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 39, f° 288 r°, titre clérical du 1^{er} octobre 1729. Malinge est échevin de 1714 à 1739 et maire en 1723-1724, Serviget est échevin entre 1717 et 1734.

⁶³ Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 39, f° 258 r°/v° et 259 r°/v°, titre clérical du 12 août 1729. Haugoumar est membre de la communauté de ville de 1727 à 1770.

⁶⁴ Entre 1718 et 1726. Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 39, f° 33 r°, titre clérical du 9 décembre 1726.

modestes, ces chapitres particuliers dont parle Béchameil de Nointel⁶⁵. Son organisation et son fonctionnement la rapprochent ainsi de sa voisine de Matignon ou de la collégiale de Champeaux dans le diocèse de Rennes : dans le premier cas les chanoines sont titulaires de chapellenies, le doyen étant recteur de Saint-Germain-de-la-Mer ; dans le second, ils sont jusqu'en 1777 recteurs de paroisses voisines⁶⁶. Le cas de la collégiale de Lamballe montre en tout cas l'écart qui peut exister entre un statut juridique et la perception qu'en a la population, dans la mesure où rares sont ceux qui doutent de son existence : pour les Lamballais d'Ancien Régime, Notre-Dame est une véritable collégiale.

Le cas de Lamballe conduit à s'interroger sur le statut de ces petits collèges de clercs dont la provision et la collation reviennent à des seigneurs de haut rang : duc de Penthièvre à Lamballe, duc de Valentinois et prince de Monaco à Matignon, seigneur d'Épinay à Champeaux par exemple... sans parler de véritables fausses collégiales comme celle d'Uzel, relevant du comte de Combourg⁶⁷. En fait, à la fin de l'Ancien Régime, la possession d'une collégiale permet à un seigneur comme le duc de Penthièvre d'ajouter une dimension religieuse à ses rôles locaux politique – la confirmation du choix du maire de la ville –, économique – la gestion et l'exploitation de la seigneurie ainsi que l'emploi des agents nécessaires – et judiciaire – la justice seigneuriale et son personnel.

Le chanoine lamballais de la fin de l'Ancien Régime est, quant à lui à la fois proche et éloigné de son confrère des cathédrales⁶⁸. En effet, comme lui, il est prêtre, s'inscrit dans la bonne société locale et se contente le plus souvent de son canonicat⁶⁹. Mais, il s'en distingue radicalement par son profil intellectuel et ses origines sociales⁷⁰. Ces constats permettent de poser l'hypothèse de la proximité des logiques de recrutement dans les chapitres cathédraux et

⁶⁵ BÉRENGER J., MEYER J., *La Bretagne de la fin du XVII^e siècle d'après le mémoire de Béchameil de Nointel*, Paris, 1976, p. 94.

⁶⁶ Voir respectivement TRÉGUY E., *La paroisse de Notre-Dame de Matignon*, Saint-Servan, 1910, p. 22 et QUÉNIART J., « De modestes institutions : les psallettes de collégiales dans le diocèse de Rennes au XVIII^e siècle », LELOUP D., MASSON M.-N. (textes réunis par), *Musique en Bretagne. Images et pratiques. Hommage à Marie-Claire Mussat*, Rennes, 2003, p. 43.

⁶⁷ Jules-Malo de Coëtquen, comte de Combourg, gouverneur et surintendant des villes et châteaux de Saint-Malo, affirme en 1723 « qu'à nous et nos prédécesseurs seigneurs de la terre et seigneurie d'Uzel appartient de toute mémoire et ancienne possession par droit prohibitif la nomination et collation d'un doyen et quatre chanoines en notre église collégiale d'Uzel diocèse de Saint-Brieuc par nous fondée en l'honneur et mémoire de Notre-Dame » ; Arch. dép. des Côtes-d'Armor – G 38, f^o 75 r^o.

⁶⁸ L'absence d'études sur le personnel des collégiales bretonnes impose cette comparaison.

⁶⁹ C'est le cas de plus de la moitié des chanoines des cathédrales bretonnes du XVIII^e siècle. CHARLES O., *Chanoines de Bretagne...*, p. 56.

⁷⁰ Au moins la moitié des chanoines des cathédrales bretonnes du XVIII^e siècle sont gradués de l'Université et 70 % sont nobles. CHARLES O., *Chanoines de Bretagne...*, p. 86 et 70.

dans les petites collégiales. D'une part, ces institutions s'adressent aux élites : les cathédrales puisent beaucoup dans celles de la province, au sein du monde militaire, du monde parlementaire, des Comptes, du négoce, de la bourgeoisie des talents ; dans la collégiale de Lamballe, seuls se distinguent les représentants de la communauté de ville et quelques marchands locaux. D'autre part, les chapitres recrutent localement : les cathédrales dans leur diocèse et dans la ville épiscopale pour l'essentiel ; la collégiale Notre-Dame, dans la cité. Tout est ainsi une question d'échelle : le profil de la petite collégiale de Lamballe n'est pas sans rappeler, à un niveau très inférieur du fait de la modestie de son terreau social et de son aire de recrutement nettement plus restreinte, celui des chapitres cathédraux. En définitive, à Lamballe comme à Rennes, Vannes ou Saint-Brieuc, le chapitre est une institution qui mérite l'attention de la bonne société locale et participe du dispositif de notabilité.

Annexe 1 – Répertoire biographique des *chanoines-chapelains* de la collégiale Notre-Dame de Lamballe (1650 – 1790)

Dans le cas de Lamballe, il est impossible de mettre en œuvre les sources classiques de l'histoire capitulaire. Registres de délibérations, déclarations de revenus et comptabilités font en effet défaut. Afin d'identifier les *chanoines-chapelains* de Notre-Dame il faut donc utiliser les registres des insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Saint-Brieuc, certaines liasses des titres féodaux du duché de Penthièvre et les registres paroissiaux des paroisses lamballaises. D'autres documents paroissiaux comme les comptes de trésorerie fournissent également leur lot de renseignements. Enfin, les travaux de Cornillet et de Dutemple ne doivent pas être négligés, tout comme le fichier de C. Berthelot du Chesnay. Ces contraintes expliquent que le corpus concerne pour l'essentiel les bénéficiaires en place entre le dernier tiers du XVII^e siècle et la Révolution. Par conséquent – et c'est une des règles de l'exercice – il reste beaucoup à faire encore tant pour compléter le corpus que pour nourrir les biographies. Les rubriques *études* et *cursus* indiquent – sauf précisions – le niveau atteint lors de la prise de possession.

ABGRALL René

- *Identité* : né en 1727 à Lamballe ; fils de Louis Abgrall et Guillemette Rémignard.
- *Cursus ecclésiastique* : titre clérical (1751) ; prêtre (1754).
- *Études* : est étudiant en théologie à Saint-Brieuc en 1751.
- *Carrière* : est habitué à Lamballe en 1756 ; est « *prêtre de cette ville* » en 1762, habitué à Saint-Jean de Lamballe en 1766-1767 ; aumônier des Ursulines de Lamballe ; est chanoine de Lamballe en février 1767 ; enfermé à Guingamp jusqu'en mars 1795 ; revient à Lamballe ensuite.

Sources : ADCA – 5 Mi 249 ; ADCA – G 43, f° 152 r°-v° ; A. LEMASSON, *Manuel pour l'étude de la persécution religieuse...*, t. II, p. 205 ; ADCA – 1 E 572.

ALLAIRE Julien

- *Identité* : né à Lamballe (Notre-Dame et Saint-Jean) et mort le 20 novembre 1707 à Lamballe.
- *Carrière* : devient chanoine de Lamballe en 1691 (démission de Chapelain) ; l'est toujours en 1699.

Sources : ADCA – 2 Mi 59 et 5 MI 247 ; ADCA 6 1 E 572.

ALLAIRE Louis

- *Carrière* : est chanoine de Lamballe en 1650.

Sources : ADCA – 1 E 572.

AMICE Pascal

- *Identité* : né en 1675 et mort le 7 février 1727 à Lamballe.

- *Cursus ecclésiastique* : prêtre.
- *Carrière* : est chanoine de Lamballe au décès.

Sources : ADCA – 5 Mi 248.

BASLE Marc

- *Identité* : mort le 21 mars 1709 à Lamballe.
- *Cursus ecclésiastique* : clerc tonsuré au décès.
- *Carrière* : est chanoine de Lamballe au décès.

Sources : ADCA – 5 Mi 247.

BIGREL Olivier

- *Carrière* : est chanoine de Lamballe en 1650.

Sources : ADCA – 1 E 572.

BLANCHANDIN Guillaume

- *Identité* : né le 28 janvier 1721 à Lamballe (Notre-Dame et Saint-Jean) et mort le 13 février 1767 à Lamballe (inhumé cimetière Saint-Jean) ; fils du maître d'école Jean-Claude Blanchandin et de Mathurine Morin.
- *Cursus ecclésiastique* : titre clérical (1750) ; clerc tonsuré (1750) ; est prêtre lors de son décès.
- *Études* : est étudiant en théologie à Saint-Brieuc en 1750.
- *Carrière* : est prêtre habitué à Lamballe en 1755, 1756, 1759 ; est chanoine de Lamballe au décès.

Sources : ADCA – 5 Mi 247, 248 et 249 ; ADCA – G 43, f° 100 v°/101 r° ; ADCA – 1 E 572 ; ADIV – C 4099.

BOSCHIER A.-F.

- *Carrière* : est chanoine de Lamballe en octobre 1743.

Sources : ADCA – G 41 f° 194 v°.

BOSCHIER de LA CHAPELLE François-Pierre

- *Identité* : né à Maroué et mort fin 1784 à Lamballe ; fils de noble homme Pierre Boschier de La Chapelle et Renée Quérée.

- *Études* : « théologien étudiant à Saint-Brieuc » en 1729.

- *Cursus ecclésiastique* : titre clérical (1729) ; diacre (1730) ; prêtre (1731).

- *Carrière* : habitué dans la paroisse Notre-Dame et Saint-Jean de Lamballe jusqu'en 1735 ; chanoine de Lamballe de 1735 à 1761 (démission) ; recteur de Saint-Aaron de 1743 (sur résignation en sa faveur de Stanislas Girard) à 1784.

Sources : ADCA – 5 Mi 248 ; ADCA – G 39 f° 258 r°/v°, G 41 f° 33 r°/34v°, 182 v°, 194 v°, G 52 f° 109 r° ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 306.

BOSCHIER Pierre-Thomas

- *Carrière* : est chanoine en 1691.

Sources : ADCA – 1 E 572.

BRIEND François

- *Cursus ecclésiastique* : est prêtre en 1679.

- *Carrière* : est chanoine de Lamballe en 1650 ; démissionne en 1679.

Sources : ADCA – 1 E 572.

BROUTE Pierre

- *Identité* : né en 1688 au Haut-Corlay dans le diocèse de Quimper et mort le 7 mai 1762 à Lamballe.

- *Cursus ecclésiastique* : prêtre (1723).

- *Carrière* : recteur de Saint-Jean de Lamballe de 1723 à 1762 ; est chanoine de Lamballe en 1743, 1753, 1757.

Sources : ADCA – 5 Mi 249 ; ADCA – G 38 f° 90 v°, G 41 f° 194 v° ; ADCA – 20 G 139 ; AML – BB 8 ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 306.

CADET de LA COURONNE Sébastien

- *Identité* : né à Lamballe le 26 mars 1617 et mort à Lamballe le 1^{er} février 1691.

- *Carrière* : doyen du chapitre de Lamballe de 1654 à 1691.

Sources : ADCA – 5 Mi 247 ; ADCA – 20 G 138 ; maître CORNILLET, *Lamballe et Penthièvre...*, p. 382 ; G. MARTIN, *La paroisse Notre-Dame et Saint-Jean...*, annexes p. 23.

CHAPELAIN Jean

- *Identité* : mort le 11 février 1695 à Lamballe.

- *Cursus ecclésiastique* : prêtre.

- *Carrière* : est chanoine de Lamballe de 1650 (sur résignation de Pierre Rouxel) à 1691 (démission).

- *Auteur de* : *Chroniques de Lamballe*.

Sources : ADCA – 5 Mi 247 ; ADCA – 20 G 138 ; ADCA – 1 E 572 ; ADIV – 1 F 837.

CHAPPEDELAINE Julien (de)

- *Identité* : mort début 1735 à Lamballe ; fils d'écuyer Jean et Jeanne de Chappedelaine du Bourgneuf.

- *Étude* : « étudiant en théologie » au collège de Saint-Brieuc en 1726.

- *Cursus ecclésiastique* : titre clérical (1726) ; sous-diacre et diacre (1728) ; prêtre (1729).

- *Carrière* : chanoine de Lamballe de 1732 à sa mort.

Sources : ADCA – G 39, f° 33 r°, 183 v°, 197 r°, 225 r° et G 41, f° 32 v° ; AML – GG 42.

CORMAUT Yves

- *Identité* : né dans le diocèse de Saint-Brieuc.

- *Cursus ecclésiastique* : prêtre.

- *Carrière* : habitué paroisse Saint-Jean de Lamballe jusqu'en 1697 ; chanoine de Lamballe à partir de 1697 ; l'est toujours en 1699.

Sources : ADCA – 2 Mi 59 ; ADCA 6 1 E 572.

DESCHAMPS G.-P.

- *Carrière* : est chanoine en 1728.

Sources : ADCA 6 1 E 572.

GALLET François

- *Carrière* : est chanoine de Lamballe en 1720.

Sources : ADCA – G 37, f° 188 r°.

GALLET Jean-Marie

- *Identité* : né à Lamballe (Saint-Jean) le 4 février 1739 et mort à Lamballe le 2 juillet 1788 (inhumé au cimetière Saint-Jean) ; fils de Jean Gallet, marchand, et de Jeanne Basset.

- *Cursus ecclésiastique* : diacre (1767) ; prêtre (1767).

- *Carrière* : est habitué à Saint-Jean de Lamballe en 1770, 1774 ; chanoine de Lamballe de 1783 à sa mort.

Sources : ADCA – 5 Mi 248 et 249 ; ADIV – G 47, f° 274 v° ; ADIV – fichier Berthelot du Chesnay.

GICQUEL Claude-François

- *Identité* : né le 17 octobre 1721 à Lamballe et mort le 19 mars 1788 à Lamballe ; fils de Noël Gicquel et Louise Cauret.

- *Carrière* : aumônier des ursulines de Quintin en 1770-1774 ; chanoine de Lamballe de 1754 à 1783.

Sources : ADCA – 5 Mi 247 ; ADCA – 1 E 572 ; ADIV – fichier Berthelot du Chesnay.

GICQUEL R.

- *Cursus ecclésiastique* : est prêtre en 1753.

- *Carrière* : est chanoine de Lamballe en 1728, en 1753, en 1763, en 1766.

Sources : ADCA – 5 Mi 249 ; ADCA – 1 E 572 ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 306.

GROLLEAU de KERYVOT César-Pierre

- *Identité* : né le 14 septembre 1749 à Lamballe (Saint-Jean) et mort le 19 mars 1810 ; fils de Pierre-César Grolleau de Kéryvot, avocat et maire de Lamballe de 1762 à 1765 ; frère de Louis-Pierre Grolleau de La Villegueury, subdélégué de l'intendant à partir de 1785.

- *Cursus ecclésiastique* : prêtre (1773).

- *Carrière* : habitué à Saint-Jean de Lamballe en 1773-1774 ; chanoine de Lamballe de 1786 à la Révolution ; assermenté mais pas employé dans le clergé constitutionnel ; se retire comme chapelain de l'hôpital ; dessert la paroisse de Noyal à partir de 1807.

Sources : ADCA – V 563 ; ADIV – fichier Berthelot du Chesnay ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 317 ; D. de LA MOTTE-ROUGE, *Châtellenie de Lamballe. Vieilles demeures...*, p. 583.

GUIDELEC Jacques

- *Identité* : né le 12 décembre 1675 à Lamballe et mort le 21 juin 1732 à Lamballe (inhumé dans le cimetière Saint-Jean) ; fils d'Olivier Guidelec et Yvonne Cornillet.

- *Cursus ecclésiastique* : prêtre (avant 1720).

- *Carrière* : chanoine de Lamballe et recteur de Notre-Dame de 1711 à sa mort ; titulaire de la chapellenie du Pont-Grossard desservie à

Notre-Dame à partir de 1720 ; bénit le nouveau cimetière Notre-Dame en 1724

Sources : ADCA – G 37, f° 176 v° ; ADCA – 5 Mi 247 ; AML – GG 42 ; G. MARTIN, *La paroisse Notre-Dame et Saint-Jean...*, annexes p. 20 et 23 ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 364 et 376 ; maître CORNILLET, *Lamballe et Penthièvre...*, p. 383.

HAMONEAUX Jean

- *Cursus ecclésiastique* : prêtre.

- *Carrière* : est chanoine de Lamballe et recteur d'Andel en 1650.

Sources : ADCA – 1 E 572.

HAUGOMAR des PORTES Guillaume

- *Identité* : né dans le diocèse de Saint-Brieuc et mort le 1^{er} mai 1727 à Lamballe ; fils de Jacques Haugoumar du Lermo, capitaine de la milice de Lamballe, et de Péronnelle Chauvel des Portes.

- *Cursus ecclésiastique* : prêtre.

- *Carrière* : chanoine et doyen de Lamballe de 1691 à sa mort.

Sources : ADCA – 2 Mi 59 ; ADCA – 5 Mi 247 ; ADCA – 20 G 138 ; ADCA 6 1 E 572 ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 303 ; maître CORNILLET, *Lamballe et Penthièvre...*, p. 382 ; D. de LA MOTTE-ROUGE, *Châtellenie de Lamballe. Vieilles demeures...*, p. 463.

LADOHIER René-Julien

- *Identité* : né le 22 février 1711 à Lamballe (Saint-Jean) ; fils de Pierre Ladohier et Isabelle Briens.

- *Cursus ecclésiastique* : prêtre.

- *Carrière* : doyen de la collégiale en 1740-1741.

Sources : ADCA – 5 Mi 247 et 248 ; ADCA 6 1 E 572 ; maître CORNILLET, *Lamballe et Penthièvre...*, p. 382.

LARDANT Jean-Baptiste

- *Identité* : né le 10 février 1703 à Lamballe (Saint-Jean) et mort le 10 janvier 1770 à Lamballe (inhumé au cimetière Saint-Jean) ; fils de Julien Lardant et Marguerite Baslé.

- *Cursus ecclésiastique* : prêtre (1726).

- *Carrière* : est prêtre habitué à Lamballe jusqu'en 1741 ; doyen et chanoine de Lamballe de 1741 à sa mort ; est dit sacriste de Lamballe à partir de 1743.

Sources : ADCA – 5 Mi 247, 248 et 249 ; AML – GG 42 ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 306 ; maître CORNILLET, *Lamballe et Penthièvre...*, p. 382.

LAUNAY Pierre-Michel (de)

- *Identité* : né en 1694 et mort le 2 septembre 1742 à Lamballe.
- *Cursus ecclésiastique* : est prêtre en 1735.
- *Carrière* : est déjà chanoine de Lamballe en 1728 et le reste jusqu'à sa mort ; sacriste de Lamballe à partir de 1735 ; recteur de Saint-Martin de Lamballe.

Sources : ADCA – 5 Mi 248 ; ADCA – 20 G 139 ; ADCA – G 40, f° 169 r° ; ADCA 6 1 E 572.

LE CARDINAL Jean

- *Identité* : mort le 27 janvier 1696.
- *Carrière* : est chanoine de Lamballe en 1669 ; le reste jusqu'à son décès.

Sources : ADCA – 2 Mi 59 et 247 ; ADCA – 1 E 572.

LE MOINE François-Louis

- *Identité* : né vers 1752 à Saint-Brieuc et mort le 29 mai 1804 à Lamballe ; fils de Christian Le Moine et Louise Le Maux.
- *Cursus ecclésiastique* : clerc tonsuré (1777) ; clerc minoré (juin 1784) ; sous-diacre (juin 1784) ; diacre (décembre 1784) ; prêtre (1785).
- *Carrière* : est chanoine de Lamballe en 1790 ; gagne Jersey en 1792 ; revient à Lamballe en 1802 ; logé et soigné par Mellet, maître en chirurgie (fait office de précepteur pour les fils de Mellet), jusqu'à sa mort.

Sources : ADIV – fichier Berthelot du Chesnay ; ADCA – 1 Q 504 ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 335 ; D. de LA MOTTE-ROUGE, *Châtellenie de Lamballe. Vieilles demeures...*, p. 583.

LE PREVOST Mathurin

- *Carrière* : est chanoine de Lamballe en 1691.

Sources : ADCA – 1 E 572.

MAHE Nicolas

- *Identité* : mort le 8 juin 1707.
- *Carrière* : est chanoine de Lamballe en 1691, en 1697 ; est sacriste et chanoine en 1706.

Sources : ADCA – 2 Mi 59 et 5 Mi 247 ; ADCA – 1 E 572.

MEHEUT Mathurin

- *Identité* : né en 1643 et mort le 15 décembre 1713 à Lamballe (inhumé à Notre-Dame).
- *Cursus ecclésiastique* : clerc tonsuré à la possession ; est prêtre en 1688.
- *Carrière* : chanoine de Lamballe de 1669 à son décès ; recteur de Notre-Dame de 1687 à 1711 (résignation).

Sources : ADCA – 2 Mi 59 et 5 Mi 247 ; ADCA – 20 G 138 ; ADCA – 1 E 572 ; G. MARTIN, *La paroisse Notre-Dame et Saint-Jean...*, annexes p. 23 ; maître CORNILLET, *Lamballe et Penthièvre...*, p. 383.

METTRIS de LA SALETTE Etienne

- *Identité* : né le 7 janvier 1721 à Lamballe (Saint-Jean) et mort en 1803 à Lamballe ; fils de René Mettris de La Sallette et Renée Guérin.
- *Études* : est bachelier en théologie en 1762.
- *Cursus ecclésiastique* : prêtre.
- *Carrière* : habitué à Lamballe en 1770, en 1774 ; est chanoine de Lamballe en 1790 ; gagne Jersey (1792) ; revient à Lamballe en 1802.
- *Divers* : possède une bibliothèque de 44 volume (1794).

Sources : ADCA – 5 Mi 247, 248 et 249 ; ADCA – 1 Q 508 ; ADIV – fichier Berthelot du Chesnay ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 335 ; A. LEMASSON, *Manuel pour l'étude de la persécution religieuse...*, t. I, p. 170-171, t. II, p. 238 ; D. de LA MOTTE-ROUGE, *Châtellenie de Lamballe. Vieilles demeures...*, p. 583.

MICAULT de SOULEVILLE Charles-Thomas

- *Identité* : né le 14 novembre 1729 à Lamballe (Saint-Martin) et mort en 1818 à Lamballe ; fils de Mathurin Micault de Souleville, avocat, et Charlotte Gouyon.
- *Études* : projet de licence à Paris (1751).
- *Cursus ecclésiastique* : tonsuré et minoré (1748) ; sous-diacre (1752) ; prêtre (1755).
- *Carrière* : doyen de la collégiale de Lamballe de 1770 à la Révolution ; aumônier de la Garde nationale ; curé constitutionnel de Meslin (1791), La Malhoure (1792), Plénée-Jugon (1793) ; se retire à Lamballe à partir de la Terreur ; s'y trouve toujours en 1802.

Sources : ADCA – 5 Mi 247 ; ADCA – G 42, f° 258 v° ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 335 ; maître CORNILLET, *Lamballe et Penthièvre...*, p. 382 ; ADIV – fichier Berthelot du Chesnay.

MICAULT de LA PERRAUDIERE Jean-Louis-Denis

- *Études* : licencié *in utroque jure*.
- *Cursus ecclésiastique* : prêtre.
- *Carrière* : doyen de la collégiale de Lamballe de 1728 (mai) à 1740 (résignation) ; promoteur de l'officialité de Saint-Brieuc à partir de novembre 1728 ; recteur de Moncontour en 1730 (possession le 7 juin, démission quelques jours après).
- *Divers* : à l'origine de l'union des cures lamballaises en 1732-1733.

Sources : ADCA – G 39, f° 133, 134 v°-136 r°, 188 v° et G 40, f° 52 r° et suivantes, f° 65 r°-v° ; ADCA – 1 E 572 ; AML – 20 G 139 ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 376-381 ; maître CORNILLET, *Lamballe et Penthièvre...*, p. 382.

MILLET Pierre-François

- *Identité* : né le 3 avril 1736 à Saint-Alban dans le diocèse de Saint-Brieuc et mort le 6 mars 1814 à Lamballe.

- *Cursus ecclésiastique* : prêtre

- *Carrière* : régent du collège de Saint-Brieuc (1761) ; chanoine de la collégiale Saint-Guillaume de Saint-Brieuc de 1768 à 1776 ; recteur de Moncontour de 1776 à 1779 ; recteur de Notre-Dame et Saint-Jean de Lamballe de 1779 à la Révolution ; chanoine de Lamballe du début des années 1780 à la Révolution ; insermenté ; gagne Jersey en 1792 ; revient en Bretagne en 1800 ; curé concordataire de Lamballe 1803 à son décès.

Sources : ADCA – G 49, f° 324 r° et 394 r° ; ADCA – V 595 ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 319 et 335 ; maître CORNILLET, *Lamballe et Penthièvre...*, p. 383 ; A. LEMASSON, *Manuel pour l'étude de la persécution religieuse...*, t. I, p. 170, t. II, p. 239 ; ADIV – fichier Berthelot du Chesnay.

NICOLAS Mathurin

- *Cursus ecclésiastique* : est prêtre en 1668.

- *Etudes* : est bachelier en théologie de Sorbonne en 1668.

- *Carrière* : est chanoine de Lamballe et recteur de Pléneuf en 1668 ; résigne son canonicat en 1669.

Sources : ADCA – 1 E 572.

NIVET René

- *Carrière* : est chanoine de Lamballe en 1688-1690.

Sources : ADCA – 20 G 138.

PICAULT Pierre-Louis

- *Identité* : né le 11 juin 1706 à Lamballe (Notre-Dame et Saint-Jean) et mort le 25 avril 1754 à Lamballe ; fils de Pierre Picault, marchand, et Jeanne Ermange.

- *Etudes* : étudiant en théologie au collège de Saint-Brieuc en 1729.

- *Cursus ecclésiastique* : titre clérical (1729) ; prêtre.

- *Carrière* : chanoine de Lamballe de 1732 à sa mort ; est également chanoine de Tonquédec dans le diocèse de Tréguier en 1753.

Sources : ADCA – 5 Mi 247 et 248 ; ADCA – G 39, f° 288 r° ; ADCA – G 40, f° 184 r°/v° ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 306.

POULLAIN de LA FOSSE-DAVID Christophe

- *Carrière* : est chanoine de Lamballe à partir de 1747 ; l'est toujours en 1753.

Sources : ADCA 6 1 E 572 ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 306.

RAMEL Jérôme

- *Identité* : mort en 1720.

- *Carrière* : chanoine et sacriste de Lamballe jusqu'à son décès.

Sources : ADCA – G 37, f° 188 r°.

RICHARD Jean-Marie

- *Carrière* : est chanoine de Lamballe en 1770.

Sources : ADCA – 1 E 572.

ROUXEL Pierre

- *Cursus ecclésiastique* : est prêtre en 1650.

- *Carrière* : chanoine de Lamballe jusqu'en 1650 (démission).

Sources : ADCA – 1 E 572.

RUELLO Jean

- *Identité* : né en 1731 au Gouray (trève de Collinée) et mort le 13 octobre 1779 à Lamballe (inhumé cimetière Notre-Dame) ; fils d'Yves Ruello, marchand.

- *Cursus ecclésiastique* : titre clérical (1753) ; prêtre (1755).

- *Carrière* : recteur de Notre-Dame et Saint-Jean, chanoine de Lamballe de 1762 (sur concours) à son décès.

Sources : ADCA – 5 Mi 249 ; ADCA – G 43, f° 287 r° ; C. DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe...*, I, p. 319 ; maître CORNILLET, *Lamballe et Penthièvre...*, p. 383 ; G. MARTIN, *La paroisse Notre-Dame et Saint-Jean...*, annexes p. 20 ; ADIV – fichier Berthelot du Chesnay.

SALMON Jacques

- *Cursus ecclésiastique* : prêtre.

- *Carrière* : recteur de Notre-Dame et chanoine de Lamballe de 1723 à 1747.

Sources : ADCA – 1 E 572 ; maître CORNILLET, *Lamballe et Penthièvre...*, p. 383.

SORGNIARD Jean-Baptiste

- *Identité* : né le 30 mars 1757 à Lamballe (Saint-Jean) et mort le 4 mai 1845 à Lamballe ; fils de Jean Sorgniard, marchand, et Jeanne Boucoüet.

- *Cursus ecclésiastique* : diacre (1780) ; prêtre (1780).

- *Carrière* : signe les registres de Notre-Dame à partir du 18 août 1781 ; est chanoine de Lamballe en 1790 ; obtient un mandat municipal mais démissionne en novembre 1790 car il refuse la constitution civile du clergé ; se retire à Andel ; caché de juillet 1792 à début 1793 ; émigre à Jersey en 1793 ; secrétaire général des évêques émigrés pendant la Révolution ; s'établit à Lamballe en 1800 ; vicaire général de l'évêque de Saint-Brieuc (Groing) de 1833 à 1841 ; chanoine honoraire du chapitre de Saint-Brieuc

Sources : ADCA – 5 Mi 249 ; ADCA – 20 G 138 et 20 G 144 ; ADCA – 1 Q 518 ; ADCA – V 532 ; A. LEMASSON, *Manuel pour l'étude de la persécution religieuse...*, t. I, p. 174 ; D. de LA MOTTE-ROUGE, *Châtellenie de Lamballe*.

Vieilles demeures..., p. 583 ; ADIV – fichier Berthelot du Chesnay.

THOMAS Pierre

- *Identité* : né dans le diocèse de Saint-Brieuc.

- *Carrière* : chanoine de Lamballe à partir de 1679 ; l'est toujours en 1707.

Sources : ADCA – 2 Mi 59 ; ADCA – 20 G 138 ; ADCA – G 37, f° 188 r° ; ADCA 6 1 E 572.

Annexe 2 – Glossaire

Agence générale du clergé	Administration ecclésiastique chargée de suivre les affaires du clergé entre deux assemblées. Ces assemblées, qui réunissent les évêques et les représentants des chapitres et des abbayes, se tiennent tous les cinq ans et fixent le montant du don gratuit accordé par le clergé à la monarchie. Elles répartissent aussi les sommes à prélever pour honorer cette charge – les décimes – entre les diocèses.
Bas chœur	Ensemble des personnels de second rang d'une cathédrale ou d'une collégiale : semi-prébendés, chapelains, maître de musique, enfants de chœur, musiciens, choristes, sacriste...
Canonicat	Bénéfice détenu par un chanoine ; il est parfois question de chanoinie.
Chanoine	Clerc, prêtre ou non, membre d'un chapitre et titulaire d'un canonicat.
Chapitre	Ensemble des clercs attachés au service d'une cathédrale ou d'une collégiale ; désigne aussi la réunion plus ou moins fréquente des chanoines.
Collégiale	Église autre que cathédrale desservie par un chapitre, souvent fondée par un seigneur pour assurer le salut de sa famille.
Dignitaire	Membre d'un chapitre titulaire d'une dignité qui lui donne une prééminence au chœur et en chapitre. Les dignitaires sont plus ou moins nombreux selon les lieux. La plupart ont perdu l'exercice direct des responsabilités qu'ils assumaient à

l'origine. Ainsi, le doyen de Lamballe n'a que peu à voir avec le dignitaire initialement chargé de diriger le chapitre d'une cathédrale et le clergé du diocèse.

Haut chœur	Ensemble des chanoines d'une cathédrale ou d'une collégiale.
Maison prébendale	Maison du chanoine, constitutive de sa prébende. En général moins nombreuses que les chanoines, elles sont attribuées en fonction de l'ancienneté.
Mense capitulaire	Ensemble des biens et revenus d'un chapitre.
Officialité	Tribunal de l'évêque.
Ordination	Rite sacramentel par lequel un chrétien reçoit des mains de l'évêque le sacrement de l'ordre dans l'un de ses degrés : tonsure, puis portier, lecteur, exorciste, acolyte (ordres mineurs), sous-diaconat, diaconat, sacerdoce (ordres majeurs).
Prébende	Revenu attaché au canonicat.
Prêtre habitué	Prêtre qui ne possède pas de bénéfice mais qui est attaché au service d'une paroisse, où il dit un certain nombre de messes.
Psalette	Chorale d'une cathédrale ou d'une collégiale (terme employé dans l'Ouest).
Titre clérical	Rente viagère constituée obligatoirement en faveur d'un clerc avant sa promotion au sous-diaconat.
Tonsuré	Clerc qui vient de recevoir la tonsure par rasage du sommet du crâne, marque de son entrée dans le clergé.